

The Barreau du Québec places a high priority on protecting the personal information of website users and is dedicated to ensuring the confidentiality of this information. To facilitate smooth website navigation, we make use of cookies in strict accordance with legal requirements. For more information regarding our policy, please refer to our *Declaration of confidentiality and conditions of use*.

[Read the Declaration](#) Close

[Skip to content](#)

This content is currently unavailable in the requested language. [Click here to see the french version of the page.](#)

Espace membres

IA générative

Guides, outils et repères déontologiques pour intégrer l'intelligence artificielle générative dans votre pratique dans une démarche structurée, responsable et conforme à vos obligations professionnelles.

[Consulter le guide](#) [Download file](#)

**IA générative :
une épée à double tranchant**



Play video

Le Barreau du Québec est à l'œuvre pour analyser ces enjeux, proposer des balises et accompagner tant les avocats et les avocates que les personnes du public dans cette transition.

L'IAG

L'intelligence artificielle générative (IAG) est une sous-catégorie de l'intelligence artificielle (IA) qui se spécialise dans la création de nouveaux contenus (textes, images, sons, vidéos, musique, etc.) à partir de données existantes.

D'un côté, l'IA générative promet des avancées majeures en matière d'efficacité, d'accès à l'information et de rapidité dans le traitement des dossiers.

De l'autre, elle soulève des préoccupations sérieuses quant à la protection des renseignements personnels, l'équité des décisions automatisées et la transparence des processus juridiques.

Une mobilisation concrète pour mieux encadrer l'IA

Le Barreau offre à ses membres des ressources structurantes et des formations ciblées sur l'intelligence artificielle.

Foire aux questions

[Réponses claires aux questions des membres sur l'IA en pratique : confidentialité, responsabilité, relations avec la clientèle et les tribunaux.](#)

[Consulter la FAQ](#)

Boîte à outils

[Repères pratiques, guides et aide-mémoires pour la pratique quotidienne. Des outils concrets, adaptables, pour vous aider à intégrer l'IA pas à pas dans votre environnement de travail.](#)

[Consulter la boîte à outils](#)

Formation

[Formations ciblées pour développer vos connaissances sur l'IA et vos compétences pour l'utiliser, allant des notions de base à l'application concrète dans les activités professionnelles quotidiennes, en passant par la gestion des risques.](#)

[Voir les formations proposées](#) Open in new tab

L'impact de l'IA sur vos obligations éthiques et déontologiques

À la lumière des risques identifiés, il est vital de rappeler les principales obligations éthiques et déontologiques des membres de l'Ordre et d'examiner l'impact de l'IA générative sur celles-ci.

Pour chaque obligation, de bonnes pratiques sont recommandées pour encourager une réflexion critique et adopter des démarches réfléchies et mesurées dans un contexte professionnel.

Ce guide ne prétend pas couvrir toutes les risques ou obligations déontologiques affectées par l'IA générative. Chaque obligation doit être interprétée selon les particularités de chaque mandat qui vous est confié.

[Devoir de compétence](#)

[Devoir de s'abstenir de toute discrimination](#)

[Diligence, prudence et qualité des services fournis](#)

[Secret professionnel, confidentialité et protection des renseignements personnels](#)

[Responsabilité du mandat et supervision du travail effectué](#)

[Confiance, communication et transparence](#)

[Honoraires justes et raisonnables](#)

[Obligations liées aux tribunaux](#)

[Encadrement des apports technologiques de la clientèle](#)

[Équité procédurale envers les parties qui se représentent seules et utilisant l'IAG](#)

Lire le guide complet

L'intégration de l'intelligence artificielle générative dans le secteur juridique ouvre une ère révolutionnaire. Découvrez vos obligations éthiques et déontologiques ainsi que des conseils et des bonnes pratiques pour une utilisation responsable de l'IA générative.

[Consulter le guide](#) [Download file](#)

Articles sur l'intelligence artificielle

-

[IA générative](#)

Comment utiliser l'intelligence artificielle en toute sécurité dans un contexte juridique

-

[IA générative](#)

Encadrer l'IA : les multiples travaux du Barreau

-

[IA générative](#)

Lorsque l'IA s'improvise artiste

-

[IA générative](#)

L'intelligence artificielle : Limitez les risques de poursuite en responsabilité professionnelle

Votre expertise est précieuse!

Nous invitons les membres du Barreau à partager leurs commentaires, suggestions et questions sur l'utilisation responsable de l'IA dans le domaine du droit. Bien que nous ne puissions pas répondre directement aux messages, vos contributions jouent un rôle déterminant dans l'identification des enjeux prioritaires. Elles nous permettent d'élaborer des articles, des foires aux questions (FAQ) et des ressources utiles pour la communauté juridique. Merci de nous aider à construire une profession mieux informée et mieux préparée.

[Écrivez-nous! Open in new tab](#)

La parole est à vous!

Le Barreau donne la parole à ses membres sur des enjeux et des sujets d'actualité liés au monde juridique.

À travers une sélection de messages (édités) que nous avons reçus, prenez connaissance de ce que vos collègues ont répondu à la question :

Quelle utilisation faites-vous de l'IA dans votre pratique?

Lire ce que vos collègues ont répondu

Open drawer Lire ce que vos collègues ont répondu Close drawer

- *Je l'utilise pour peaufiner la rédaction de mes textes. Je lui demande des suggestions et je fais du « cherry picking ». Je supprime toute information confidentielle avant de lui soumettre un texte à peaufiner. J'utilise aussi la fonction « dicter » de Microsoft dans Word et Outlook.*
- *(...) j'utilise l'IA uniquement pour la correction et/ou la vérification de l'orthographe en français et en anglais d'une part, et d'autre part pour la traduction. Je dois avouer que cela est très utile.*
- *J'utilise l'IA pour rechercher rapidement des informations fiables, créer du contenu écrit ou visuel, analyser des données et faciliter l'apprentissage avec des outils interactifs. Bref pour enrichir mes compétences en outils interactifs.*
- *(...) Je suis (...) en contact avec l'IA malgré moi. En effet, de plus en plus de clients m'envoient des questions par rapport à leurs dossiers, après avoir fait des recherches avec l'IA. Par exemple, dans un cas, un client m'a soumis une décision de la Cour supérieure qui serait avantageuse pour son propre dossier judiciaire. Après vérification, cette décision n'existe tout simplement pas. Dans un autre cas, le client m'a suggéré un résumé d'un règlement généré par l'IA. Après ma propre analyse du règlement, j'ai constaté que le résumé généré par l'IA faisait des affirmations inexactes en grandes parties. En somme, en ce moment, l'utilisation de l'IA par certains de mes clients crée un défi puisqu'il me faut contredire chaque élément soulevé par l'IA et que, dans la plupart des cas, les éléments soulevés sont erronés. L'IA crée donc des attentes chez mes clients qui, bien souvent, ne se reflètent pas dans la réalité.*

Je ne suis pas fermé à une utilisation de l'IA pour le classement de dossiers ou pour certaines tâches administratives. Par contre, je ne souhaite pas utiliser l'IA pour des tâches juridiques telles que la rédaction d'avis juridique ou de procédures judiciaires. En fait, pour toute tâche qui nécessiterait une réflexion critique, je ne ferais pas confiance à l'IA.

- *Honnêtement, je ne connais pas grand-chose sur l'IA, son utilisation et surtout son fonctionnement. Il s'ensuit que je ne m'en sers pas. Pour tout dire, je ne vois pas comment je trouverais du temps pour maîtriser une nouvelle technologie qui m'apparaît comme assez complexe. (...)*

